

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois
et le Dix Février à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

003/23 : Régularisation déficit régie de recettes droits de place sur marchés

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Patricia YVARS, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur le Maire.
Monsieur Gilles GAUCI, représenté par Monsieur Dominique CAZEAU.
Monsieur Patrick SALEZ, représenté par Madame Christine LEQUILLIEC.
Madame Sylvie DE TONI, représentée par Madame Patricia YVARS.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE****OBJET : REGULARISATION DEFICIT REGIE DE RECETTES DROITS DE PLACE SUR MARCHES**

Monsieur Dominique CAZEAU rappelle au Conseil que les régies de recettes font parfois l'objet de déficits de caisse constatés par procès-verbal de vérification établi par l'auditeur de la DDFIP des Alpes-Maritimes. Ces déficits sont le plus souvent consécutifs à des vols, des erreurs de caisse, ou des faux billets.

A ce jour la Régie de recettes droits de place sur marchés est déficitaire de 202 €, constaté par le PV de vérification rédigé par une auditrice de la DDFIP des Alpes-Maritimes le 12 décembre 2022.

Les raisons de ce déficit de caisse sont :

Le 22/07/2021 : 100 € en débit correspondant à un faux billet

Le 09/11/2021 : 100 € en débit correspondant à un faux billet

Le 09/12/2021 : 2 € en débit correspondant à un écart de comptage par la poste lors d'un dépôt en numéraire.

Il est donc nécessaire d'apurer ce déficit de régie par l'émission d'un mandat de 202 € à la régie de recette droits de place sur marchés.

Le Conseil municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

ACCEPTTE l'émission d'un mandat de 202 € à la régie de recettes droits de place sur marchés

DIT que la dépense correspondante d'un montant total de 202 €, sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Sébastien LEROY



Le Secrétaire de séance
Catherine AIMAR

